

« FEMME ABUSÉE, NATION DECHIRÉE »

BULLETIN DECEMBRE 2024



SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| 0. INTRODUCTION | 3 |
| I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... | 3 |
| I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES | 3 |
| I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES | 3 |
| I.1.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES | 4 |
| I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES | 4 |
| II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS..... | 5 |
| II.1. CAS DES FEMMES TUEES..... | 5 |
| II.2. CAS DES FILLES TUEES | 6 |
| II.3. CAS DES ENFANTS TUES | 7 |
| II.3.1. AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS | 8 |
| III. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES..... | 8 |
| III.1. CAS DES FEMMES ARRETEES..... | 8 |
| III.2. CAS DES ENFANTS DETENUS ARBITRAIREMENT..... | 9 |
| IV. ENLEVEMENTS..... | 9 |
| IV.1. CAS DES FILLES ENLEVEES..... | 9 |
| V. CONCLUSION..... | 9 |

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, ACAT-Burundi et SOS Torture

ACRONYMES

ACAT : Action des chrétiens pour l'abolition de la torture

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la
Démocratie

ECOFO : Ecole Fondamentale

0. INTRODUCTION

Ce bulletin mensuel intitulé « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois de décembre 2024. Les grandes tendances observées incluent notamment des cas de violences sexuelles et basées sur le genre, des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants, ainsi que d'autres formes de violences contre les enfants.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 10 cas de violences sexuelles commises sur des mineures, 6 cas de femmes tuées,

2 cas de filles tuées, 6 cas d'enfants tués, 1 cas d'enfant détenu, 1 cas de femme arrêtée arbitrairement et 1 cas de fille enlevée.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Il est également constaté que les auteurs de ces actes ignobles restent majoritairement impunis, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une adolescente en commune Burambi, province Rumonge

Le 7 décembre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information concernant un acte de viol survenu le 1er décembre 2024, sur la colline Rutwenzi, en commune Burambi, province Rumonge. La victime, une adolescente de 17 ans identifiée par les initiales E.N., a été violée par un individu non identifié. D'après des témoins, elle revenait d'une fête lorsqu'elle a été surprise en chemin par son agresseur, qui l'a traînée de force dans un buisson tout près de chez elle. Les cris de la jeune fille ont alerté des passants qui sont intervenus, contraignant le suspect à prendre la fuite. La victime a ensuite été transportée au Centre de Santé de Rutwenzi pour recevoir des soins médicaux.

Une fillette victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Le 10 décembre 2024, la Ligue Iteka a été informée d'un viol survenu le 4 novembre 2024 en province Rumonge, sur la colline de Mugomere. La victime, A.R.I., âgée de 5 ans et habitant la même colline, a été violée par Innocent Nduwayo, un adolescent de 14 ans.

Selon la famille de la victime, l'agresseur présumé aurait emmené la fillette dans une maison en construction avant de commettre l'acte. Les cris de l'enfant ont alerté

le voisinage, qui est intervenu. La victime a ensuite été prise en charge au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge. Bien qu'Innocent Nduwayo ait été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge, il a été libéré par la suite en raison de son âge mineur.

Une fillette victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Le 11 décembre 2024, la Ligue Iteka a été informée d'un viol survenu le 26 novembre 2024 sur la colline Rukinga, dans la commune et province de Rumonge. Chantal Igiraneza, âgée de 5 ans, a été découverte par des voisins devant son domicile, en pleurs.

Selon ces témoignages, l'enfant était couverte de sang. Les voisins ont alors alerté les parents de la victime, qui se trouvaient aux champs.

Après avoir constaté que leur enfant avait été victime d'un viol, les parents l'ont conduite au centre Humura pour une prise en charge holistique.

L'auteur présumé des faits n'a pas encore été identifié.

Une fillette victime de viol dans la commune et province de Muramvya

Le 12 décembre 2024, à 11h, sur la colline Mpehe, dans la zone Bugarama de la commune et province de Muramvya, une fillette de 4 ans nommée I.H.N., fille de

K.C. et N.S., a été victime d'un viol commis par Oscar Nkumbuyabagenzi, un homme de 28 ans, employé de maison et membre de la Ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD.

D'après un témoin, Oscar a trouvé I.H.N. à la maison avec sa sœur aînée, Grâce Akimana, âgée de 6 ans, pendant que leur mère était aux champs. Il a trompé Grâce en lui donnant un billet de 1 000 Francs burundais pour qu'elle aille acheter des beignets dans un magasin situé à environ 500 mètres.

Les témoins affirment qu'il a alors déshabillé I.H.N. et l'a violée. La mère de la fillette est arrivée peu après les faits, alors qu'Oscar s'était déjà enfui. Elle a alerté le chef de colline, Longin Mpawenayo, qui a ensuite contacté la police. L'OPJ adjudant major Fabien Nimpagaritse est intervenu sur les lieux et a assisté la mère pour amener l'enfant à l'hôpital de Muramvya, où des examens médicaux ont confirmé le viol.

Le suspect a été localisé par la population le même soir dans une maison en construction à Mpehe et a été conduit au commissariat de police à Muramvya, où il sera interrogé.

Une fillette victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Le 12 décembre 2024, la Ligue Iteka a été informée d'un viol survenu le 22 novembre 2024 sur la colline Mutambara, dans la commune et province de Rumonge. La victime, C.N., âgée de 7 ans et résidant sur la même colline, aurait été violée par Plaisir Niconayisavye, âgé de 17 ans.

Selon des témoignages, l'agression a eu lieu alors que la fillette cherchait du bois de chauffage. L'agresseur présumé l'aurait alors violée dans un lieu isolé, dans la brousse. Alertés par les cris de l'enfant, des passants sont intervenus. La victime a été immédiatement prise en charge au centre Humura pour un soutien holistique.

L'agresseur présumé, quant à lui, a été arrêté et incarcéré au commissariat de police de Rumonge.

Une élève victime de viol dans la commune Nyanza-lac, province de Makamba

Le 12 décembre 2024, vers 20 heures, sur la colline Bukeye, dans la zone et commune de Nyanza-Lac, province de Makamba, E.A., une élève de 16 ans en 7ème année au lycée Saint-Augustin, a été victime d'un viol. L'agression aurait été commise par Herménégilde Ingiriyubuntu, âgé de 25 ans, membre du parti CNDD-FDD, qui était locataire chez la famille de la victime et travaillait dans une usine de transformation d'huile de palme.

Selon des témoins, E.A. a été conduite à l'hôpital de district de Nyanza-Lac, où le viol a été confirmé par un examen médical. Herménégilde Ingiriyubuntu a été arrêté et placé en détention au commissariat de police de Nyanza-Lac.

Des membres de la famille de la victime rapportent que la famille de l'agresseur présumé les aurait contactés en vue d'un arrangement à l'amiable.

Une fillette victime de viol dans la commune Rango, province de Kayanza

Le 15 décembre 2024, la Ligue Iteka a été informée qu'une fillette de 6 ans, nommée I.A., a été victime d'un viol le 7 décembre 2024, sur la colline Nyabiyogi, dans la commune Rango de la province de Kayanza.

D'après des sources locales, Désiré Nitunga, âgé de 22 ans, a profité de l'absence des parents de l'enfant pour l'appeler chez lui sous prétexte de lui donner des bonbons. Il a ensuite abusé d'elle en la déshabillant par la force. La victime a pleuré jusqu'à ce que ses parents rentrent des champs. Ceux-ci ont alors mobilisé leurs voisins et les autorités locales pour appréhender le suspect.

L'enfant a été amenée à l'hôpital communal de Rango, situé dans la zone Gaheta, où un médecin a confirmé le viol. Elle a reçu des soins médicaux tandis que l'auteur des faits a été placé en détention dans le cachot de la commune en attendant la suite des procédures judiciaires.

Une fillette victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Le 20 décembre 2024, une information a été communiquée à la Ligue Iteka concernant un incident tragique survenu sur la colline Gihwanya, dans la commune et province de Rumonge le 10 décembre 2024. Une fillette de 4 ans, nommée A.K., a été victime d'un viol commis par Stanley Niyonkuru, un homme de 21 ans et membre du parti CNDD-FDD, qui était domestique de la famille. Il a profité de l'absence des parents pour commettre cet acte.

Sur place, il a été rapporté que l'incident s'est produit au domicile des parents. À leur retour, ils ont remarqué que leur enfant semblait mal à l'aise et lui ont posé des questions. La fillette a révélé les faits ainsi que l'identité de l'agresseur, qui a été arrêté et amené au commissariat de police de Rumonge.

La victime a ensuite été transférée au centre Humura avant d'être conduite à l'hôpital de Rumonge.

Une fille victime de viol dans la commune et province de Rumonge

Dans la nuit du 28 décembre 2024, aux alentours de 2 heures du matin, sur la colline Kanyenkoko, A.C.C.I., une domestique de 15 ans, a subi des violences sexuelles de la part de son employeur, Fenja Nibogora.

La victime a déclaré que son patron a abusé d'elle alors que sa femme était absente, hospitalisée à Rumonge. Le

suspect a été arrêté par le comité mixte de sécurité de la colline et a été placé en détention au commissariat de police de Rumonge. La jeune fille a été transportée à l'hôpital de Rumonge pour recevoir des soins médicaux.

Une fillette victime de viol dans la commune de Matongo, province de Kayanza

Le 11 décembre 2024, aux alentours de 12 heures, la Ligue Iteka a reçu des informations selon lesquelles, sur la colline Bandaga, commune Matongo, province Kayanza, une fillette de 7 ans, D.N., élève en 2ème primaire à l'ECOFO Ryakabamba II, a été violée par un inconnu. Un témoin a indiqué que la victime rentrait de l'école lorsqu'elle a croisé son agresseur. Un camarade de classe, un garçon de 12 ans nommé Gilbert Irakoze, a trouvé D.N. allongée par terre en larmes. Il a alerté une dame appelée Elysée, qui a ensuite contacté les parents de la fillette pour l'emmener à l'hôpital.

À l'hôpital de Matongo, un infirmier a confirmé le viol. Cependant, D.N. a accusé Gilbert d'être l'agresseur. Après avoir examiné Gilbert, l'infirmier a écarté cette accusation en raison des blessures de la victime et de l'âge de Gilbert. Des Imbonerakure sont intervenus pour arrêter Gilbert, mais l'infirmier a témoigné en sa faveur. Finalement, D.N. a admis qu'elle n'avait pas vu le visage de son agresseur et avait fait une erreur en accusant Gilbert. La fillette a ensuite été transférée à l'hôpital de Kayanza pour continuer son traitement.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES TUEES

Découverte du corps sans vie d'une femme en commune Mutumba, province Karusi

Le 5 décembre 2024, aux environs de 6 heures du matin, le corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert sur la colline Yagigizo, dans la zone Mubaragaza, commune Mutumba, province Karusi. Selon des té-

moins, la victime portait des marques au niveau du cou, suggérant qu'elle avait été ligotée. Son identité demeure inconnue. Euphrasie Ruzobavako, administratrice communale, a demandé aux habitants de la colline d'organiser son inhumation dans l'après-midi de cette même journée.

Découverte du corps sans vie d'une femme dans la commune de Mutumba, province de Karusi

Le 5 décembre 2024, le corps sans vie d'une femme, ligotée au niveau du cou, a été retrouvé sur la colline Yagigizo, dans la zone de Mubaragaza, commune de Mutumba, province de Karusi.

D'après des sources locales, l'inhumation a été effectuée le jour même sur ordre de l'administratrice communale, Euphrasie Ruzobavako, sans qu'aucune enquête préalable n'ait été menée.

Découverte du corps sans vie d'une femme dans la commune de Bukinanyana, province de Cibitoke

Le 7 décembre 2024, sur la colline Myave, dans la zone de Ndora, commune de Bukinanyana, province de Cibitoke, des individus partis cueillir des légumes et des fruits sauvages dans la forêt de la Kibira ont découvert deux corps, une femme et un homme, ligotés, suspendus à un arbre et en état de décomposition avancée.

Selon les sources locales, l'administrateur communal de Bukinanyana a dépêché le chef de zone de Ndora ainsi que des Imbonerakure pour évaluer la situation et superviser les funérailles, qui ont été organisées le jour même, sans qu'aucune enquête préalable ne soit réalisée.

Découverte du corps sans vie d'une femme en commune Ntahangwa, Bujumbura-Mairie

Le 15 décembre 2024, un corps sans vie d'une femme

II.2. CAS DES FILLES TUEES

Découverte du corps sans vie d'une élève en commune Kabezi, province de Rumonge

Le 14 décembre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information selon laquelle, le 6 décembre 2024, le corps sans vie de Jacqueline Habonimana, une élève de 19 ans en 2^{ème} langue au Lycée communal de Muhuta à Gitaza, a été retrouvé sur la sous-colline Nkende, colline Migera, commune Kabezi, province de Rumonge. Jacqueline, originaire de la colline Canda, commune Muhuta, était enceinte au moment de sa mort. Selon des témoins, elle

âgée d'environ 30 ans a été retrouvée dans le quartier Mutakura, commune Ntahangwa, province de Bujumbura-Mairie, le long de la route menant vers Carama. Selon des témoins, la victime présentait des lésions au niveau de la gorge. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes du décès.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital militaire de Kamenge. L'administrateur de la commune Ntahangwa, Ernest Niyonzima, s'est rendu sur les lieux pour constater la situation.

Découverte du corps sans vie d'une femme dans la commune de Ntahangwa, mairie de Bujumbura

Dans la matinée du dimanche 15 décembre 2024, le corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert dans le quartier Mutakura, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon des témoins, la victime, entièrement nue, gisait dans une rigole d'évacuation des eaux usées.

Elle aurait été violée avant d'être tuée.

Découverte du corps sans vie d'une femme en commune de Mutaho, province de Gitega

Dans l'après-midi du 7 décembre 2024, le corps sans vie d'une femme non identifiée a été découvert dans la rivière Mubarazi, au pied de la colline Gatongo, située dans la commune de Mutaho, province de Gitega. D'après des témoins, des blessures étaient visibles sur le visage de la victime. Son corps a été récupéré par les agents de la police de protection civile avant d'être inhumé sur instruction de l'administration locale.

avait quitté Gitaza pour rencontrer un garçon qui l'avait appelée par téléphone. Trois hommes, Richard Nshimirimana, Pacifique Itangahishakiye et Egide Niyomuco, membres du CNDD-FDD originaires de la colline Canda, zone Busenge, commune Muhuta, ont été arrêtés pour des raisons d'enquête, car ce sont eux qui avaient téléphoné à la victime. Ils ont été incarcérés au cachot de Gitaza, puis transférés au commissariat provincial de police de Rumonge le 12 décembre 2024.

La victime a été enterrée le 10 décembre 2024.

Une fillette perd la vie en commune Butaganzwa, province Kayanza

Une information reçue par la Ligue Iteka le 25 décembre 2024 rapporte qu'en date du 4 décembre 2024, sur la

colline Kiryama, commune Butaganzwa, province de Kayanza, Ariella Izonyongera, âgée de 15 ans et employée domestique, a accidentellement causé la mort de Butoyi, une fillette de 2 ans.

II.3. CAS DES ENFANTS TUES

Un infanticide commis dans la commune et province de Kayanza

Un corps sans vie de nouveau-né a été découvert le 16 décembre 2024, sur la colline Kinga, dans la zone, commune et province de Kayanza, enveloppé dans un emballage par des passants. Godefroid Niyonizigiye, administrateur de la commune Kayanza, a qualifié cet événement d'infanticide, s'interrogeant sur le fait de porter un enfant pendant neuf mois seulement pour le tuer à la naissance.

Un infanticide commis dans la commune et province de Rutana

Le 10 décembre 2024, sur la colline Jomati, dans la zone, commune et province de Rutana, Consolatte Niragira a tué son nouveau-né de sexe masculin.

Selon des sources locales, Consolatte était enceinte d'un homme de la même localité alors que son mari était absent. Informée du retour imminent de son époux, elle a décidé de tuer le nourrisson et de jeter son corps dans les toilettes. Des voisins, ayant découvert les faits, ont alerté la police, qui a interpellé et placé Consolatte Niragira en détention au commissariat communal de Rutana. Le corps du nouveau-né a été retiré des toilettes et inhumé au cimetière de la colline Jomati.

La mère de l'enfant reste inconnue.

Selon des témoins, le corps a été enterré par l'administration communale de Kayanza au cimetière de Kamurango, situé sur la colline Cukiro, zone et commune Kayanza. Les habitants de la région appellent les autorités à mener des enquêtes et à punir le responsable.

Un garçon décède à la suite de l'explosion d'une grenade offensive dans la commune Vugizo, province Makamba

Le 20 décembre 2024, vers 9 heures, une explosion de

grenade sur la colline de Kiyazi a coûté la vie à un jeune garçon de 15 ans nommé Faless, qui vivait à seulement 3 km de la chaîne de montagnes d'Inanzerwe. Lors de ses explorations, il avait trouvé cette grenade, qu'il considérait comme un objet précieux, et l'avait rangée dans sa poche pour l'apporter chez lui.

Le lendemain, alors qu'il préparait des objets à vendre aux marchands de vieux métaux, Faless a vérifié le poids de la grenade sur une balance, moment durant lequel celle-ci a explosé.

Des enquêtes conjointes menées par la police du commissariat de Vugizo et les autorités administratives sont en cours.

Découverte du corps sans vie d'un enfant dans la commune et province de Bubanza

Une information reçue par SOS-Torture Burundi a indiqué que, le mercredi 11 décembre 2024, des résidents de la colline de Kajeke, dans la commune et province de Bubanza, ont trouvé le corps sans vie d'un enfant dont l'identité reste inconnue.

D'après des témoins, l'enfant, apparemment âgé de huit ans, avait subi une émasclulation.

Les mêmes sources ont signalé que l'administration locale a ordonné l'inhumation de ce corps le jour même.

Découverte du corps sans vie d'un enfant dans la commune et province de Bubanza

Le 11 décembre 2024, les habitants de la colline de Kajeke, située dans la commune et province de Bubanza, ont découvert deux corps sans vie : celui d'un enfant de 8 ans et celui d'un homme, tous deux non identifiés.

Selon des sources locales, l'administration a ordonné leur inhumation le jour même, sans qu'aucune enquête ne soit menée.

Découverte du corps sans vie d'un enfant dans la commune de Giheta, province de Gitega

Dans la journée du dimanche 15 décembre 2024, le corps sans vie d'un enfant, identifié comme Josué Ira-koze, a été retrouvé dans une maison en construction sur la colline Ruhanza, commune de Giheta, province de Gi-

II.3. 1. AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Un enfant blessé en commune et province de Rutana

Le 3 décembre 2024, dans le quartier Kigwati, zone, commune et province de Rutana, Franck Igiraneza, âgé de 14 ans, a été violemment frappé et ligoté par Inumire, responsable des Imbonerakure dans le même quartier. D'après des sources locales, Inumire a été arrêté par la police avec l'aide des autorités administratives et a été placé en détention au commissariat communal de Rutana. Pendant ce temps, Franck a été transporté à l'hôpital de Rutana pour recevoir des soins médicaux.

Une enfant poignardée en commune Mukaza, province Bujumbura Mairie

Le 3 décembre 2024, vers 14 heures, une violente altercation s'est produite dans le quartier Mugoboka, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura-Mairie. Consolatte Tuyishemeze, âgée de 12 ans, a été poignardée au

III. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES

III. 1. CAS DES FEMMES ARRETEES

Une femme à nouveau arrêtée dans la commune et province de Bururi

Une femme a été de nouveau arrêtée dans la commune et province de Bururi. Selon une information reçue par la Ligue Iteka le 20 décembre 2024, Pélagie Nindamutsa a été interpellée à nouveau le 15 décembre 2024, sur ordre du parquet général près la cour d'appel de Bururi.

D'après des témoins, elle avait été libérée le 14 décembre 2024 avec Florence Nimbona. Pélagie Nindamutsa était recherchée pour évasion, tandis que sa complice, Florence Nimbona, a réussi à s'enfuir. Les deux femmes avaient bénéficié d'une mesure de clémence du prési-

tega.

D'après les membres de sa famille, Josué avait disparu la veille alors qu'il était parti chercher du bois de chauffage.

Sur ordre de l'administration locale, le corps de l'enfant a été inhumé le jour même sans que des enquêtes préalables soient menées.

ventre par Marie Cynthia Iradukunda, âgée de 16 ans, originaire de la commune Mabanda, province Makamba.

D'après les témoins, la blessure a atteint les intestins de la victime. Consolatte a été d'abord évacuée au Centre de Santé de Mugoboka, puis transférée à l'hôpital Roi Khaled de Kamenge, où elle a été opérée avec succès. Toutefois, en raison de manque de moyens financiers, elle ne peut pas accéder au traitement nécessaire à sa guérison.

Elysé Ndikumana, son garde-malade, a lancé un appel à l'aide aux bienfaiteurs, aux organisations charitables, et au ministère de la Solidarité nationale pour financer les médicaments et soins nécessaires. Marie Cynthia Iradukunda, l'auteure présumée de l'agression, a été arrêtée et placée en détention au cachot de la zone Rohero.

dent de la République Évariste Ndayishimiye et étaient précédemment détenues à la prison centrale de Bururi.

Elles sont impliquées dans une affaire liée aux attaques à la machette survenue en août 2023 à Bururi, où il est allégué qu'elles ont facilité la libération des présumés auteurs de ces attaques.

Des sources judiciaires à Bururi indiquent que les deux femmes sont recherchées pour des accusations fabriquées, affirmant qu'elles ne se sont pas évadées, mais ont été plutôt libérées conformément à la loi, comme le montrent les documents d'élargissement dont elles disposent.

III. 2. CAS DES ENFANTS DETENUS ARBITRAIREMENT

Détention d'un enfant en commune Muha, Bujumbura-Mairie

Oscar Ntirenganya, un garçon de 12 ans, est détenu depuis un mois dans le cachot de la zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura-Mairie. Employé par Raphaël Nizigama pour vendre des œufs et des arachides, Oscar partageait cette tâche avec Égide Miburo, un travailleur domestique. Un différend a éclaté entre les deux enfants, Égide souhaitant également vendre les produits tout en

laissant à Oscar les tâches ménagères.

Dans la nuit du 6 novembre 2024, Égide a crié à l'aide, alertant Raphaël, qui a découvert qu'Égide accusait Oscar de l'avoir violé. Le lendemain, Oscar a été arrêté et emprisonné, bien qu'aucun dossier n'ait été constitué contre lui. Cette situation suscite des inquiétudes concernant les droits de l'enfant et les conditions de détention au Burundi.

IV. ENLEVEMENTS

IV. 1. CAS DES FILLES ENLEVEES

Enlèvement d'une fille et d'un homme en commune Muha, mairie de Bujumbura

Le 9 décembre 2024, Nelly Lynca Dushime et Chadrack Nzitunga ont été enlevés dans le quartier Nyabugete, zone Kanyosha, commune Muha en mairie de Bujumbura.

D'après des témoins, Chadrack, résident de Gasekebuye, était allé rendre visite à Nelly Lynca à bord de sa voiture, une Premium immatriculée KA 1515. Alors qu'ils étaient assis dans ce véhicule, une voiture blanche de

marque Probox, aux vitres teintées et immatriculée LA 7943, est arrivée. Deux hommes en tenue civile, armés de pistolets, sont descendus de cette voiture. Ils ont forcé Lynca et Chadrack à sortir pour ensuite les embarquer dans leur véhicule. L'un des hommes a pris le contrôle de la voiture de Chadrack et l'a conduite vers une destination inconnue.

Selon des informations recueillies par l'ACAT-Burundi, les deux victimes seraient détenues au Service national des renseignements, près de la cathédrale Regina Mundi.

V. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois de décembre 2024, il ressort clairement que les cas de violences sexuelles et de tueries ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'État du Burundi et ses instances judiciaires continuent de ne montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes, en vue d'éradiquer toutes les formes de violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi demande vivement à l'État du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que de promouvoir un État de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens.

Il convient de rappeler au gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra de les éradiquer définitivement.